

Divosan Viragri Plus VT97

Révision: 2024-08-05

Version: 01.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Divosan Viragri Plus VT97

UFI: YR0G-R1R0-F00V-9E6W

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit:

Désinfectant de surface.
pour la désinfection générale des surfaces
pour la désinfection des surfaces à contact alimentaire
Uniquement pour usage professionnel et industriel.

Utilisations déconseillées:

Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:

AISE_SWED_PW_4_2
AISE_SWED_PW_8a_1
AISE_SWED_PW_8b_1
AISE_SWED_IS_8b_1
AISE_SWED_PW_1_1
AISE_SWED_PW_11_2
AISE_SWED_PW_13_1
AISE_SWED_PW_19_2
AISE_SWED_IS_4_1
AISE_SWED_IS_7_2
AISE_SWED_IS_7_5
AISE_SWED_IS_13_3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, De Corridor 4, 3621ZB Breukelen [Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht], The Netherlands

Coordonnées

Diversey France SAS
201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,
Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52
E-mail: commandes.directparis@solenis.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).
ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314)
Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302)
EUH071
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335)
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 (H334)
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 (H400)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (H411)
Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 (H290)

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger.

Divosan Viragri Plus VT97

Contient glutaraldéhyde (Glutaral), n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride), Chlorure de didécylidiméthylammonium (Didecylidimonium Chloride)

Mentions de danger :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
glutaraldéhyde	203-856-5	111-30-8	[6]	Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 2 (H330) Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 3 (H301) Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) EUH071 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1A (H317) Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 (H334) Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 M=1 (H400) Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (H411)	[11]	10-20
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	270-325-2	68424-85-1	[6]	Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Toxicité aiguë - Voie cutanée, Catégorie 4 (H312) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 M=10 (H400) Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 M=1 (H410)		3-10
dihydrogénééthylènediaminététracétate de disodium	205-358-3	139-33-3	[1]	Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 4 (H332) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2 (H373)		1-3
Chlorure de didécylidiméthylammonium	230-525-2	7173-51-5	[6]	Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Toxicité aiguë - Voie cutanée, Catégorie 4 (H312) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 M=10 (H400) Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (H411)		1-3

Limites de concentration spécifiques

glutaraldéhyde:

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335) >= 0.5%
- EUH071 >= 5%

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.

ATE, si disponible(s), sont énumérées dans le section 11.

[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.

[6] exempté: produits biocides. Voir l'Article 15(2) du Règlement (CE) N°1907/2006.

Divosan Viragri Plus VT97

[11] Substance extrêmement préoccupante (SVHC).

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures. Il est recommandé d'avoir un suivi médical au moins 48 heures après l'incident. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Administrer de l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche ni le bouche-à-nez. Utiliser un respirateur manuel de type Ambu Bag ou un respirateur automatisé.

Inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau:

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec les yeux:

Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:

Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires. Corrosif pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau:

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux:

Provoque des dégâts sévères ou irréversibles.

Ingestion:

L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluant gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter des gants appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante. Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Divosan Viragri Plus VT97

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Protéger contre le gel.

Pour les conditions à éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

Seveso - Exigences du seuil minimal (tonnes): 100

Seveso - Exigences du seuil maximales (tonnes): 200

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
glutaraldéhyde	0.1 ppm 0.4 mg/m ³	0.2 ppm 0.8 mg/m ³

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC**Exposition humaine**

DNEL/DMEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
glutaraldéhyde	-	-	-	0.07
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	-	-	-	3.4
dihydrogénéthylènediaminetétraacétate de disodium	-	-	-	25
Chlorure de didécylidiméthylammonium	-	-	-	-

DNEL/DMEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
glutaraldéhyde	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	-	-	-	5.7
dihydrogénéthylènediaminetétraacétate de disodium	-	-	-	-
Chlorure de didécylidiméthylammonium	-	-	-	8.6

DNEL/DMEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
glutaraldéhyde	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	-	-	-	3.4
dihydrogénéthylènediaminetétraacétate de disodium	-	-	-	-
Chlorure de didécylidiméthylammonium	-	-	-	-

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets	Court terme - Effets	Long terme - Effets	Court terme - Effets
---------------	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------

Divosan Viragri Plus VT97

	locaux	systémiques	locaux	systémiques
glutaraldéhyde	-	-	0.0106	-
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	-	-	-	3.96
dihydrogénéthylènediaminetétraacétate de disodium	3	3	1.5	1.5
Chlorure de didécylidiméthylammonium	-	-	-	18.2

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
glutaraldéhyde	-	-	-	-
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	-	-	-	1.64
dihydrogénéthylènediaminetétraacétate de disodium	1.2	1.2	0.6	0.6
Chlorure de didécylidiméthylammonium	-	-	-	-

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
glutaraldéhyde	0.0025	0.00025	0.006	0.8
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	0.0009	0.00096	0.00016	0.4
dihydrogénéthylènediaminetétraacétate de disodium	2.2	0.22	1.2	43
Chlorure de didécylidiméthylammonium	0.002	0.0002	0.00029	0.595

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m ³)
glutaraldéhyde	0.091	0.0009	0.03	-
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	12.27	13.09	7	-
dihydrogénéthylènediaminetétraacétate de disodium	-	-	0.72	-
Chlorure de didécylidiméthylammonium	2.82	0.282	1.4	-

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.

Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

Contrôles d'ingénierie appropriés: Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.

Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Transfert et dilution automatiques	AISE_SWED_IS_8b_1	IS	PROC 8b	60	ERC4
Transfert et dilution manuels	AISE_SWED_PW_8a_1	PW	PROC 8a	60	ERC8a
Transfert et dilution automatiques	AISE_SWED_PW_8b_1	PW	PROC 8b	60	ERC8b

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 16321 / EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: > = 480 min Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Protection du corps:

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).

Protection respiratoire:

La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Si l'exposition aux particules liquides ne peut être évitée, utiliser: masque complet (EN 136) avec filtre type A2P3 (EN 14387) ou appareil

Divosan Viragri Plus VT97

respiratoire à air comprimé ou autonome (EN 137 / EN 138) Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale. En concertation avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

Concentration maximale recommandée (% poids/poids): 20

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.

Contrôles organisationnels appropriés:

Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel. Les employés et/ou le bétail ne doivent pas être présents dans l'installation traitée pendant la fumigation. Avant de rentrer dans les locaux traités sans protection respiratoire, attendre au moins 10 heures après une nébulisation et au moins 4 heures après une pulvérisation. Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente, si disponible.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit dilué :

	SWED	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application automatique dans un système clos dédié	AISE_SWED_IS_1_1	IS	PROC 1	480	ERC4
Application manuelle par trempage, imbibition ou versement	AISE_SWED_IS_13_3	IS	PROC 13	240	ERC4
Application automatique dans un système dédié	AISE_SWED_IS_4_1	IS	PROC 4	480	ERC8a
Nébulisation	AISE_SWED_IS_7_2	IS	PROC 7	480	ERC4
Application par pulvérisation	AISE_SWED_IS_7_5				
Application automatique dans un système clos dédié	AISE_SWED_PW_1_1	PW	PROC 1	480	ERC8a
Application par pulvérisation	AISE_SWED_PW_11_2	PW	PROC 11	60	ERC8a
Application manuelle par trempage, imbibition ou versement	AISE_SWED_PW_13_1	PW	PROC 13	60	ERC8a
Application manuelle	AISE_SWED_PW_19_2	PW	PROC 19	480	ERC8a

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage:**

Les lunettes de sécurité ne sont pas normalement requises. Toutefois, leur utilisation est recommandée dans les cas où des éclaboussures peuvent se produire lors de la manipulation du produit (EN 16321 / EN 166).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: > = 480 min Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Protection du corps:

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).

Protection respiratoire:

Pulvérisation/nébulisation par machine: Si l'exposition aux particules liquides ne peut être évitée, utiliser: masque complet (EN 136) avec filtre type A2P3 (EN 14387) ou appareil respiratoire à air comprimé ou autonome (EN 137 / EN 138) Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale. En concertation avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

	Méthode / remarque
État physique: Liquide	
Couleur: Limpide , depuis Incolore à Jaune	
Odeur: Caractéristique	
Seuil olfactif: Non applicable	
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé	Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé	Voir les données sur la substance

Divosan Viragri Plus VT97

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphérique (hPa)
glutaraldéhyde	101.5	Méthode non fournie	987.1
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	> 107	Méthode non fournie	
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium	Pas de données disponibles		
Chlorure de didécylidiméthylammonium	110		

Méthode / remarque

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides**Inflammabilité (liquide):** Non inflammable.**Point d'éclair (°C):** > 100 °C**Supporte la combustion:** Non applicable.*(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)***Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%):** Non déterminé

coupelle fermée

Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	-	-

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé**Température de décomposition:** Non applicable.**pH:** ≈ 4 (pur)**pH dilué:** ≈ 5 (13 %)**Viscosité cinématique:** ≈ 5 mPa.s (20 °C)**Solubilité dans/miscibilité avec eau:** Complètement miscible

ISO 4316

ISO 4316

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
glutaraldéhyde	Soluble	Méthode non fournie	20
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Soluble	Méthode non fournie	
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium	100	Méthode non fournie	20
Chlorure de didécylidiméthylammonium	Pas de données disponibles		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé

Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
glutaraldéhyde	2000	Méthode non fournie	20.1
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	2300	Méthode non fournie	20
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium	600	Méthode non fournie	25
Chlorure de didécylidiméthylammonium	Pas de données disponibles		

Méthode / remarque

Densité relative: ≈ 1.05 (20 °C)**Densité de vapeur:** Pas de données disponibles.**Caractéristiques des particules:** Pas de données disponibles.

OECD 109 (EU A.3)

Non approprié pour la classification de ce produit

Non applicable aux liquides.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives: Non-explosif.**Propriétés comburantes:** Non comburant.**Corrosion vis à vis des métaux:** Corrosif(ve)

Pertinence de la preuve

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Divosan Viragri Plus VT97

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Peut être corrosif pour les métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Données sur le mélange: .

ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): 440

ATE - Voie cutanée (mg/kg): >2000

ATE - Par inhalation, brouillards (mg/l): >1

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	ATE Voie orale (mg/kg)
glutaraldéhyde	LD ₅₀	77	Rat	OECD 401 (EU B.1)		77
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	LD ₅₀	304.5	Rat			304.5
dihydrogéoéthylènediaminétetraacétate de disodium	LD ₅₀	> 2000	Rat	Pas de tests selon les lignes directrices		Non établie
Chlorure de didécylidiméthylammonium	LD ₅₀	238	Rat	Méthode non fournie		238

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)	ATE Voie cutanée (mg/kg)
glutaraldéhyde	LD ₅₀	> 1000	Lapin	OCDE 402 (EU B.3)		Non établie
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	LD ₅₀	3412	Lapin	Méthode non fournie		3412
dihydrogéoéthylènediaminétetraacétate de disodium		Pas de données disponibles				Non établie
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles				73000

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
glutaraldéhyde	LC ₅₀	028-0.39 (brouillard)	Rat	OECD 403 (EU B.2)	4
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles			
dihydrogéoéthylènediaminétetraacétate de disodium	LC ₅₀	> 1 (poussières) (brouillard)	Rat	OECD 403 (EU B.2)	>6
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles			

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Divosan Viragri Plus VT97

Ingrédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
glutaraldéhyde	Non établie	0.28	Non établie	Non établie
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
dihydrogénéthylènediaminétetraacétate de disodium	Non établie	76	Non établie	Non établie
Chlorure de didécyldiméthylammonium	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
glutaraldéhyde	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Corrosif(ve)	Lapin	Méthode non fournie	
dihydrogénéthylènediaminétetraacétate de disodium	Non irritant	Lapin	Méthode non fournie	
Chlorure de didécyldiméthylammonium	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation oculaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
glutaraldéhyde	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Lésion sévère		Méthode non fournie	
dihydrogénéthylènediaminétetraacétate de disodium	Non corrosif ou irritant	Lapin	Méthode non fournie	
Chlorure de didécyldiméthylammonium	Lésion sévère			

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
glutaraldéhyde	Pas de données disponibles			
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Pas de données disponibles			
dihydrogénéthylènediaminétetraacétate de disodium	Pas de données disponibles			
Chlorure de didécyldiméthylammonium	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
glutaraldéhyde	Sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	
dihydrogénéthylènediaminétetraacétate de disodium	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
Chlorure de didécyldiméthylammonium	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
glutaraldéhyde	Pas de données disponibles			
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Pas de données disponibles			
dihydrogénéthylènediaminétetraacétate de disodium	Pas de données disponibles			
Chlorure de didécyldiméthylammonium	Pas de données disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
glutaraldéhyde	Mutagenic	Méthode non fournie	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 476 OECD 473	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
dihydrogénéthylènediaminétetraacétate de disodium	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie
Chlorure de didécyldiméthylammonium	Aucune preuve de génotoxicité,	OECD 471 (EU	Pas de données disponibles	

Divosan Viragri Plus VT97

	résultats des tests négatifs	B.12/13) OECD 473 OECD 476	
--	------------------------------	-------------------------------	--

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
glutaraldéhyde	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Pas de données disponibles
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
Chlorure de didécylidiméthylammonium	Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
glutaraldéhyde			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour le développement Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride			Pas de données disponibles				
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
Chlorure de didécylidiméthylammonium			Pas de données disponibles				

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
glutaraldéhyde		Pas de données disponibles				
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles				
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium		Pas de données disponibles				
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
glutaraldéhyde		Pas de données disponibles				
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles				
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium		Pas de données disponibles				
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
glutaraldéhyde		Pas de données disponibles				
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles				
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium		Pas de données disponibles				
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de				

Divosan Viragri Plus VT97

		données disponibles			
--	--	---------------------	--	--	--

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
glutaraldéhyde			Pas de données disponibles					
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride			Pas de données disponibles					
dihydrogénéthylènediaminotétraacétate de disodium			Pas de données disponibles					
Chlorure de didécylidiméthylammonium			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
glutaraldéhyde	Voies respiratoires
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Pas de données disponibles
dihydrogénéthylènediaminotétraacétate de disodium	Pas de données disponibles
Chlorure de didécylidiméthylammonium	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
glutaraldéhyde	Voies respiratoires
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Pas de données disponibles
dihydrogénéthylènediaminotétraacétate de disodium	Voies respiratoires
Chlorure de didécylidiméthylammonium	Pas de données disponibles

Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

11.2.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
glutaraldéhyde	LC ₅₀	0.8	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	OCDE 203, statique	96
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	LC ₅₀	0.515	Poisson	Méthode non communiquée	96
dihydrogénéthylènediaminotétraacétate de disodium	LC ₅₀	> 100	<i>Lepomis macrochirus</i>	OPP 72-1, statique (EPA)	96
Chlorure de didécylidiméthylammonium	LC ₅₀	0.97	<i>Brachydanio rerio</i>	OECD 203 (EU C.1)	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition
---------------	---------	---------------	---------	---------	--------------------

Divosan Viragri Plus VT97

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	n (h)
glutaraldéhyde	LC ₅₀	0.345	<i>Daphnia magna Straus</i>	Méthode non communiquée	48
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	EC ₅₀	0.016	<i>Daphnie</i>	Méthode non communiquée	48
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium	EC ₅₀	> 100	<i>Daphnia magna Straus</i>	DIN 38412, partie 11	48
Chlorure de didécylidiméthylammonium	EC ₅₀	0.053	<i>Daphnia magna Straus</i>	OECD 202 (EU C.2)	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
glutaraldéhyde	EC ₅₀	0.6	<i>Desmodesmus subspicatus</i>	OCDE 201, statique	72
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	EC ₅₀	0.02	<i>Selenastrum capricornutum</i>	OECD 201 (EU C.3)	72
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium	E _r C ₅₀	> 100	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	CEE/88/302, partie C, statique	72
Chlorure de didécylidiméthylammonium	EC ₅₀	0.053	<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	OECD 201 (EU C.3)	72

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
glutaraldéhyde		Pas de données disponibles			
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles			
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium		Pas de données disponibles			
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
glutaraldéhyde	EC ₂₀	15	<i>Boues activées</i>	OECD 209	30 minute(s)
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	EC ₂₀	5	<i>Boues activées</i>	OECD 209	0.5 heure(s)
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium	EC ₂₀	> 500	<i>Boues activées</i>	OECD 209	0.5 heure(s)
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles			

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
glutaraldéhyde	NOEC	1.6	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Méthode non communiquée	97 jour(s)	
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles				
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium	NOEC	≥ 36.9	<i>Brachydanio rerio</i>	OECD 210	35 jour(s)	
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
glutaraldéhyde	NOEC	5.0	<i>Daphnia magna</i>	OCDE 211, semi-statique	21 jour(s)	
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	NOEC	0.025	<i>Daphnia magna</i>	OECD 211	21 jour(s)	

Divosan Viragri Plus VT97

dihydrogénéthylènediaminétracétate de disodium		Pas de données disponibles				
Chlorure de didécylidiméthylammonium	NOEC	> 0.01-0.1	<i>Daphnia magna</i>	OECD 211	21 jour(s)	

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sédiment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
glutaraldéhyde		Pas de données disponibles				
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles				
dihydrogénéthylènediaminétracétate de disodium		Pas de données disponibles				
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles				
dihydrogénéthylènediaminétracétate de disodium	LD ₅₀	156	<i>Eisenia fetida</i>	OECD 207	14	
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles				
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles				
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles				
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles				
Chlorure de didécylidiméthylammonium		Pas de données				

Divosan Viragri Plus VT97

		disponibles			
--	--	-------------	--	--	--

12.2 Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique**

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Pas de données disponibles			
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	Pas de données disponibles			

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie dans l'eau fraîche	Méthode	Evaluation	Remarque
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Pas de données disponibles			
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	Pas de données disponibles			

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Ingrédient(s)	Type	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Pas de données disponibles			
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium		Pas de données disponibles			

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT ₅₀	Méthode	Evaluation
glutaraldéhyde	Boues activées, aérobie	Réduction du COD	90 - 100 % en 28 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride		Appauvrissement en oxygène	> 60%	Par extrapolation	Facilement biodégradable
dihydrogénéthylènediaminotétracétate de disodium					Difficilement biodégradable.
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium		Appauvrissement en oxygène	> 60%	OECD 301D	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT ₅₀	Méthode	Evaluation
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride					Pas de données disponibles
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium					Pas de données disponibles

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT ₅₀	Méthode	Evaluation
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride					Pas de données disponibles
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium					Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
glutaraldéhyde	-0.36	(EC) 440/2008, A.8	Pas de bioaccumulation prévue	
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	0.004	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	à 20 °C
dihydrogénéthylènediaminotétracétate de disodium	-4.3			
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	Pas de données disponibles			

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
glutaraldéhyde	Pas de données disponibles				
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	79	<i>Lepomis macrochirus</i>		Faible potentiel de bioaccumulation	
dihydrogénéthylènediaminotétracétate de disodium	Pas de données disponibles				
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	2.1		Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	

Divosan Viragri Plus VT97

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coefficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/sédiments	Evaluation
glutaraldéhyde	2.51		Méthode non communiquée		Potential d'adsorption par le sol
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	Pas de données disponibles				
dihydrogéoéthylènediaminetétraacétate de disodium	Pas de données disponibles				Faible potentiel d'adsorption par le sol
Chlorure de didécylidiméthylammonium	Pas de données disponibles				

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets:

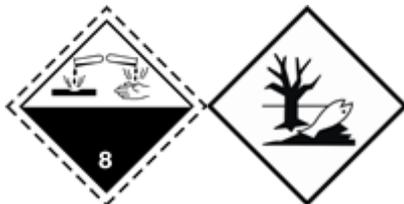
16 03 05* - déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses.

Emballages vides**Recommandation:**

Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés:

De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/ATA-DGR)****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:** 3265**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium)

Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (alkyldimethylbenzylammoniumchloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires):** 8**14.4 Groupe d'emballage:** II**14.5 Dangers pour l'environnement:****Dangereux pour l'environnement:** Oui**Polluant marin:** Oui**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Aucun à notre connaissance.**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:** Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.**Autres informations applicables:****ADR****Code de classification:** C3**Code de restriction en tunnels:** (E)**Numéro d'identification du danger:** 80**IMO/IMDG****No EmS:** F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG

Divosan Viragri Plus VT97

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Règlements UE:

- Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
- Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
- Règlement (UE) No 528/2012 relatif aux produits biocides
- les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605
- Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
- Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Seveso - Classification: E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Installations classées:

Rubrique(s):

4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

4511 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

Ingrédient(s)	TMP n°
glutaraldéhyde	RG 65, RG 66 RG 84 RG 15bis, RG 74
n-alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride	RG 65, RG 66 RG 15bis, RG 74
Chlorure de didécylidiméthylammonium	RG 65, RG 66

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code FDS: MS1005014

Version: 01.0

Révision: 2024-08-05

Procédure de classification

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Abréviations et acronymes:

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- CE50 - concentration efficace, 50%
- ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- CL50 - concentration létale, 50%
- LCS - Étape du cycle de vie
- DL50 - dose létale, 50%
- DSENO - Dose sans effet nocif observé
- DSEO - Dose sans effet observé
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- PROC - Catégories de processus
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
- H301 - Toxique en cas d'ingestion.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Divosan Viragri Plus VT97

- H312 - Nocif par contact cutané.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H330 - Mortel par inhalation.
- H331 - Toxique par inhalation.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité